



Compte rendu de la commission Consultative paritaire AESH du 18 novembre 2021

Étaient présents pour représenter les AESH de l'académie, la FNEC FP FO, FSU et UNSA, pour l'administration, 15 agents étaient présents des 4 départements (services de paie et coordonnateurs PIAL). FO a comme à son habitude, porté avec un souci de précision les dossiers et les revendications des agents. Pour la FNEC FP FO la question des conditions de travail des AESH, c'est la question des PIAL et de l'école inclusive. Il faut en finir avec les PIAL, les mutations autoritaires, la non-prise en compte des besoins individuels et collectifs des élèves. Le Ministre s'entête à nous maintenir sous le seuil de pauvreté et ce ne sont pas les quelques euros, qui tardent d'ailleurs à être crédité aux personnels, qui changent le problème. Et malgré tout ça, le Ministre M Blanquer reste sourd aux revendications.

Dans ces conditions, il est incompréhensible que l'UNSA refuse de condamner les PIAL et de participer aux mobilisations des AESH, avec l'intersyndicale, pour un vrai statut, un vrai salaire et l'abandon des PIAL.

Revalorisation salariale

Vous trouverez le tableau de reclassement en fin de compte-rendu

Contactez FO pour toutes interrogations et remplissez la fiche de suivi en annexe

La FNEC FP FO exige le reclassement immédiat de tous les AESH en fonction de leur ancienneté et le versement rétroactif des sommes dues. Ce retard de versement va encore une fois mettre de nombreux collègues dans une situation financière critique : Avec les sommes cumulées versées d'un coup, ces collègues perdront leurs droits aux compléments de chômage ou leur prime d'activité.

La FNEC FP FO a rappelé l'engagement du Rectorat de prendre en compte dans le reclassement le changement du niveau 1 au niveau 2 dès la première année. Ainsi un AESH en CDD depuis 4 ans devrait être reclassé au niveau 2 avec 2 ans dans le niveau.

L'administration nous a assuré que la nouvelle grille, le 62% et l'augmentation du SMIC apparaîtrait sur la paie de novembre. Les collègues recevront un avenant par mail sur la messagerie professionnelle. L'administration va préparer un communiqué pour expliquer les versements.

N'hésitez à contacter le syndicat si vous pensez ne pas avoir été reclassé dans le bon niveau, si vous pensez qu'il vous manque des années dans le niveau ou si vous pensez ne pas avoir bénéficié de la totalité des sommes dues.

IC CSG

Des collègues remplissant pourtant toutes les conditions requises pour toucher cette indemnité ne l'ont pas touchées entre 2018 et septembre 2019 suite à leur basculement de contrat sur Sidoine. La FNEC FP FO demande la régularisation de la situation de paiement pour ces collègues comme s'y était engagé le ministère prenant en compte la situation d'embauche avant janvier 2018. Les collègues ne sont pas responsables de ce changement de contrat et on leur enlève une année d'indemnité : ce qui n'est pas rien pour nos maigres salaires.

Si vous êtes dans cette situation, contactez-nous, l'administration nous demande de faire remonter les dossiers.

Prime REP-REP +

La FNEC FP FO condamne les derniers propos de notre ministre qui est vraiment déconnecté de la réalité. Les AESH et AED sont les seuls personnels à ne pas bénéficier de cette prime qui est octroyée sur l'établissement. C'est méprisant pour les collègues qui subissent au même titre que les autres personnels la problématique de travailler dans de ces établissements.

D'après le décret de 2015, les AESH n'y ont pas droit.

C'est la seule réponse qui nous a été donnée. C'est une honte ! Nous continuerons à revendiquer cette prime !

Subrogation pour les AESH T2

La FNEC FP FO demande l'égalité de traitement entre les AESH quelque soit leur employeur. Cette subrogation non mise en place pour les AESH en T2 mettent chaque année des collègues déjà dans un situation financière précaire. Pour information, c'est quand les collègues reçoivent, en cas d'arrêt maladie, leur salaire + leurs indemnités.

C'est une question ministérielle que seule la direction générale des finances peut résoudre. Ce n'est malheureusement pas encore au centre de leurs préoccupations car « c'est un chantier technique très délicat pour le service des paies ».

La FNEC FP FO dénonce cette réponse et trouve ce traitement des personnels scandaleux.

Affectations

Encore cette année, nous portons la demande que les collègues puissent partir en vacances d'été avec leur affectation comme cela se fait dans certaines académies. De nombreux collègues ont eu leur affectation en passant un appel au PIAL. La FNEC FP FO demande que toutes les affectations connues soient transmises le plus tôt possible aux collègues.

Nous avons fait remonter des situations de changements d'affectations très problématiques du fait de la mise en œuvre des PIAL. Les collègues qui ne peuvent accepter les nouvelles affectations qui tombent du jour au lendemain, sont dans des situations impossibles et l'administration brille par son silence. Le Rectorat s'est engagé à revenir vers nous au sujet de tous les dossiers transmis.

L'administration se dédouane en renvoyant la faute aux retards pris par la CDAPH (MDPH) et ne s'engage pas à envoyer les affectations avant l'été.

Cela montre encore une fois le manque de considération de la part de l'administration. Pour la FNEC FP FO, la seule solution pour sortir de l'impasse c'est l'abandon immédiat des PIAL !

Entretien Professionnel

L'année dernière, il y a encore eu des collègues qui ont été convoqués le mercredi et notamment celui avant le pont de l'ascension. Nous demandons que ces entretiens se fassent sur temps de travail avec une convocation qui ouvre droit à des frais de déplacement si l'entretien se fait sur l'établissement du coordonnateur PIAL.

L'administration s'engage à fournir une convocation qui ouvre droit aux frais de déplacement comme pour les réunions de secteur pour ces entretiens suivant les conditions habituelles encadrant les frais de déplacements. Si l'agent est convoqué hors temps scolaire, le temps d'entretien sera déduit des heures invisibles.

La FNEC FP FO avait alerté que, tôt ou tard, l'administration utiliseraient les heures invisibles dites « heures connexes » pour convoquer les AESH en dehors des temps d'accompagnements (entretien professionnel/formation/réunions de PIAL/ ...) ! Nous y sommes !

Pour rappel : la FNEC FP FO a été la seule organisation syndicale à demander l'abrogation de la circulaire de juin 2019 qui permet de convoquer les AESH n'importe quand et les rend corvéables à merci !

Pause méridienne

Le conseil d'Etat a statué que le temps d'accompagnement se fera par les collectivités territoriales. Nous demandons que cet accompagnement ne soit pas imposé aux collègues et que cela soit proposé uniquement aux volontaires. Ces accompagnements peuvent induire des frais supplémentaires type cantine pour leur propre enfant.

L'administration est attentive à chaque situation et est ouverte au dialogue avec les AESH qui ne souhaitent pas faire ces accompagnements.

AESH en établissements privé

Encore cette rentrée nous avons des remontées de collègues se voyant demander d'effectuer des tâches de ménage et de surveillance. Nous avons connaissance du non-respect des quota horaires et des contrats de travail. Il est insupportable que les établissements privés utilisent les AESH comme personnels à tout faire !

Si vous êtes dans cette situation, l'administration nous affirme qu'elle interviendra dans les plus brefs délais.

Contactez le syndicat pour vous aider dans vos démarches.

Rétroactivité 62% et 77%

La FNEC FP FO demande la rétroactivité des 62 % et 77% depuis la date du décret soit depuis le 1 er septembre 2019.

L'administration coupe court à la discussion. La réponse est non.

C'est inadmissible !

CDI au bout de 3 ans

La FNEC FP FO demande qu'au bout du premier CCD de 3 ans, les AESH qui le souhaitent, puissent bénéficier d'un CDI.

L'administration nous fait remarquer que les conditions d'embauche en CDI sont les mêmes pour les AESH que pour les enseignants contractuels. Le passage au CDI au bout de 3 ans n'est pas la réglementation.

C'est une revendication que nous porterons au niveau du ministère !

Congés fractionnés

Dans le guide RH national, il y a deux options possibles pour ces congés qui sont de 14h pour un temps plein :

- soit de les prendre en compte dans le calcul de notre temps de travail et de notre quotité horaire
- soit de nous permettre de disposer de deux journées supplémentaires de congés annuels pour un temps plein

Il est aussi écrit dans ce guide, que ces options sont actées après consultation. Ce serait une application favorable de la législation pour les collègues de disposer de 3 demi-journées supplémentaires de congés par an comme cela se fait dans certaines académies pour un 62%. Cela permet aux collègues par exemple de pouvoir exceptionnellement prendre un RDV médical chez un spécialiste sur le temps de travail sans perte de salaire.

Le recteur a choisi de prendre ces heures de congés fractionnés sur les heures connexes.

La FNEC FP FO continuera à demander l'autre option qui est plus avantageuse pour les AESH.

Indemnité repas et justificatif

Le fait de demander un justificatif est limitant notamment en milieu rural : cela entraîne des frais supplémentaires d'essence, il n'y a pas une boulangerie dans chaque village et le lundi tout reste fermé. L'emploi du temps devrait être suffisant pour pouvoir en bénéficier. De plus très peu d'AESH ont la possibilité d'y avoir droit donc ce n'est clairement pas une question de budget. Nous demandons donc que pour les collègues AESH, ces indemnités ne soient pas sujettes à la présentation d'un justificatif.

L'administration affirme que la présentation d'un justificatif est demandée à tous les personnels. Cependant, il est accepté aujourd'hui, les tickets de caisse ne datant pas forcément du jour du panier repas mais stipulant un repas à emporter (sandwich, salade...). L'achat d'une baguette peut suffire, il vous sera alors remboursé 8€70 qui est le montant forfaitaire de cette indemnité.

Encore une entrave à l'obtention de ces indemnités repas! Pour le ministère, il n'y a pas de petites économies !

Visite médicale de prévention

La FNEC FP FO a demandé que les AESH bénéficient de la visite d'information et de prévention prévue par l'article 24-1 du décret 82-453 modifié.

L'administration répond qu'il n'y a pas de visite régulière de prévue comme dans le privé et qu'elle ne dispose pas d'assez de médecins pour les faire. Ces visites se feront à la demande des collègues qui le souhaitent.

Cette réponse est inexacte et inacceptable. Cette visite est obligatoire au moins tous les 5 ans pour l'ensemble des personnels et plus fréquente pour ceux à risques : femmes enceintes, personnels handicapés, postes à risques...

La fédération FO continue d'exiger du recteur qu'il respecte ses obligations d'employeur en la matière.

Protection sociale complémentaire

Vous avez reçu sur vos boîtes mail professionnelles un courrier SELIA avec un lien vers la plateforme COLIBRIS. Avec vos identifiants, vous devez vous connecter et remplir un formulaire à l'aide de votre fiche de paie puis déposer le justificatif de votre mutuelle. Il y aura des retards pour les agents qui dépendent de Sidoine Apollinaire.

Contactez le syndicat si vous avez des difficultés à mettre en œuvre cette démarche. ATTENTION, il faut justifier de payer plus de 15€ par mois une mutuelle ou assurance.

Quelques CHIFFRES :

CPF : 3 AESH dans l'académie sont partis en formation

Remplaçants : pas de poste défini, la priorité est de répondre aux notifications

Démissions : 53 **Licenciements** : 8 **Elèves non accompagnés** : 171 au 31 octobre

Aesh référents : 3 sur le Cantal à 100% (38% pour les tâches référent), nombre non communiqué sur l'Allier mais les collègues sont à 77 % (15 % pour les tâches référent) **AESH CDD** : 1472 - **AESH CDI** : 419

Tableau de reclassement :

ANCIENNETE	NIVEAU	Indice majoré	Mon salaire net pour une quotité horaire de 100%	Mon salaire net pour une quotité horaire de 62%
J'ai moins de 3 ans d'ancienneté	1	335	1261,66 €	782,23 €
J'ai plus de 3 ans d'ancienneté	2	345	1299,32 €	805,58 €
Je suis en CDI	3	355	1336,99 €	828,93 €
Au 1 ^{er} septembre 2021, je suis en CDI depuis 3 ans	4	365	1374,65 €	852,28 €
Au 1 ^{er} septembre 2021, je suis en CDI depuis 6 ans	5	375	1412,31 €	875,63 €
Au 1 ^{er} septembre 2021, je suis en CDI depuis 9 ans	6	385	1449,97 €	898,98 €

Adhérez et faite adhérer à FO

Le premier syndicat des AESH de l'académie !